



Objet : Délégation de fonctions et de signature à Sylvie BLOT, conseillère municipale.

Le Maire de la ville d'INDRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et suivants,
Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,
Vu la délibération du conseil municipal n°2026.15 fixant le nombre d'adjoints,
Considérant que les huit adjoints sont tous titulaires d'une délégation,
Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'administration communale,
de déléguer une partie des fonctions du maire,

ARRETE

Article 1

Madame Sylvie BLOT, conseillère municipale, reçoit délégation pour exercer, sous la surveillance et la responsabilité du maire, les fonctions relatives aux secteurs de la **petite enfance**, de la **restauration scolaire et de la santé**, notamment :

Petite enfance :

- Assurer le suivi de la politique d'accueil des jeunes enfants.
- Concertation dans le cadre du Projet Educatif du Territoire et suivi des relations partenariales.
- Participer à la définition des orientations municipales en matière de petite enfance
- Décisions relatives à l'inscription, à l'admission et au suivi des enfants dans les structures de petite enfance (Multi accueil municipal ou privé.)
- Autorisations d'accueil occasionnel ou régulier ;
- Signature des contrats avec les familles.

Restauration scolaire :

- Assurer le suivi du service de restaurations scolaire
- Suivi des engagements en matière environnementale et nutritionnelle (Egalim, bio, local)
- Piloter le suivi de la démarche Mon Restau Responsable en lien avec les partenaires éducatifs locaux
- Signature des courriers et décisions relatifs aux régimes alimentaires particuliers dans le cadre des règles sanitaires et nutritionnelles en vigueur, pour les enfants de moins de 3 ans.

Santé :

- Mise en œuvre de la politique de la ville en matière de santé
- Développement d'action de prévention
- Suivi du contrat local de santé métropolitain pour la ville d'Indre
- Lien avec les partenaires de santé du territoire

Article 2

Dans le cadre de cette délégation, Madame Sylvie BLOT est habilitée :

- A organiser toutes les réunions,
- A participer aux instances de concertation métropolitaines,
- A signer tous actes, courriers, décisions et documents administratifs à l'exception de ceux expressément réservés au maire par la loi relevant de ces domaines.

Article 3

Les actes signés dans le cadre de la présente délégation devront porter la mention « *pour le Maire et par délégation, Sylvie BLOT, conseillère municipale* ».

Article 4

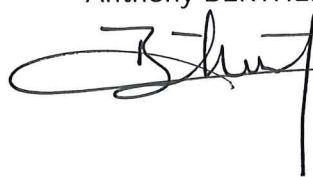
La présente délégation peut être retirée à tout moment par arrêté du Maire.


Article 5

Le présent arrêté sera publié et notifié à l'intéressée, transmis au représentant de l'État dans le département, et inscrit au registre des actes administratifs de la commune.

Fait à INDRE, le 26 mars 2026

Le Maire,
Anthony BERTHELOT



Arrêté notifié à l'intéressée le (date et signature) 27/03/26 
Date publication :